

Programme initial 2026 des Aménagements en Traverses d'Agglomération (ATA)

Rappels sur les principes de la politique ATA adoptés par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

Par délibération n°CD-2021-5-1-2 du 31 mai 2021, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé la politique d'aménagement sur les routes départementales en traverses d'agglomération. Ces travaux relèvent à la fois de la Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de propriétaire de la route, chargée de l'entretien de la chaussée, et de la commune, au titre des pouvoirs de police du maire ou, s'il y a lieu, de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), au titre des pouvoirs de police de son Président.

Aussi, la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de réfection de la chaussée. Pour garantir un juste équilibre territorial, ces travaux sont limités à un plafond de 250 000 € TTC par commune ou EPCI et par an.

De fait, et de manière exceptionnelle, lorsque la reprise complète de la structure de chaussée se justifie par son état et est confirmée par la Collectivité européenne d'Alsace, ou lorsque la commune ou l'EPCI compétent souhaite modifier en profondeur le profil en long ou le profil en travers de la route au-delà de ce qui est nécessaire pour son entretien, la Collectivité européenne d'Alsace peut transférer à chaque commune ou EPCI intéressé, de façon temporaire, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation desdits travaux, y compris les travaux de chaussée sur RD.

A cet effet, la délibération du Conseil n°CD-2021-8-7-1 du 6 décembre 2021 a approuvé un modèle-type de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage sur la base de laquelle le Président est autorisé à conclure avec chaque commune ou EPCI intéressé une convention portant transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage des travaux sur chaussée de RD sans délibération spécifique préalable de l'Assemblée.

En outre, la délibération n°CD-2021-8-7-1 précitée approuve un modèle-type d'avenant pouvant être utilisé en cas de modifications dans le programme prévisionnel des travaux et/ou dans l'enveloppe financière prévisionnelle de chaque opération entraînant des dépassements, dans la limite du montant prévisionnel maximal des travaux pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace (250 000 € TTC comme indiqué ci-dessus), étant précisé qu'en cas de montant initial de la part de la CeA dans l'opération proche de 250 000 € TTC, la conclusion de l'avenant par le Président, sans délibération spécifique préalable de l'Assemblée, est autorisée dans la limite d'une éventuelle augmentation de 10% de la part de l'opération revenant à la Collectivité européenne d'Alsace, soit jusqu'à 275 000 € TTC maximum. A l'instar de la convention initialement conclue pour l'opération dont le programme prévisionnel a connu des modifications avec conséquences financières, l'avenant afférent sera conclu sans délibération spécifique préalable de l'Assemblée.

Conformément à la politique ATA approuvée par les délibérations susvisées, dans le but de lisser la programmation sur l'année 2026 et de permettre des ajustements et rattrapages, les demandes communales ou intercommunales sont instruites en deux temps :

- Une première session avec un dépôt des dossiers pour le 30 juin 2025, pour un démarrage des travaux au 1er semestre 2026. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du programme initial 2026,
- Une seconde session avec un dépôt des dossiers pour le 31 décembre 2025, pour un démarrage des travaux au second semestre 2026. Ces opérations pourront s'inscrire dans le cadre du programme complémentaire 2026, qui sera soumis à approbation du Conseil durant le premier semestre 2026.

ATA – Programme 2026

Les montants indiqués dans le tableau sont des estimations prévisionnelles, en l'état pour la présente délibération et qui sont susceptibles d'évoluer. Conformément à la délibération précitée du 31 mai 2021 et comme indiqué ci-dessus, le montant des travaux relevant de la charge de la CeA pour une opération ATA, est déterminé dans la limite, d'une part, du plafond de 250 000€ par commune et par an, et d'autre part, des autorisations de programme disponibles pour les opérations ATA.

COMMUNE	Territoire CeA	RD	Objet	SR	Estimation part CeA 1er semestre programme principal TTC
WOERTH	Nord	125	Aménagement carrefour giratoire	SR Haguenau	80 000,00 €
VAL DE MODER	Nord	919	Réaménagement route de Saverne T1	SR Haguenau	250 000,00 €
OBERSTEINBACH	Nord	3	Rue Principale	SR Haguenau	250 000,00 €
SELTZ	Nord	468	Route de Strasbourg	SR Haguenau	60 000,00 €
RIEDELSELTZ	Nord	240	Rue de la Gare (voie ferrée-sortie d'agglomération)	SR Haguenau	85 000,00 €
SCHLEITHAL	Nord	244	Réaménagement rue Principale Tranche 1	SR Haguenau	250 000,00 €
HUTTENDORF	Nord	241	réaménagement rue de la Laiterie - Complément prog 2025	SR Haguenau	45 000,00 €
				TOTAL	1 020 000,00 €

COMMUNE	Territoire CeA	RD	Objet	SR	Estimation part CeA 1er semestre programme principal TTC
OERMINGEN	Ouest	919	Réaménagement de la rue de Herbitzheim	SR Saverne	90 000,00 €
BALBRONN	Ouest	275	Réaménagement rue du Château	SR Saverne	45 000,00 €
STUTZHEIM	Ouest	64	Réaménagement entrée Nord, coté Pfulgriesheim	SR Saverne	100 000,00 €
LA PETITE PIERRE	Ouest	9 et 178	Réaménagement rue Principale Tranche 3	SR Saverne	200 000,00 €
WASSELONNE	Ouest	224	Réaménagement rue de Romanswiller 2e tranche	SR Saverne	150 000,00 €
WASSELONNE	Ouest	824	Réaménagement rue de Cosswiller (unique projet CCMV)	SR Saverne	220 000,00 €
HOCHFELDEN	Ouest	59	Réaménagement entrée Nord	SR Saverne	50 000,00 €
INGWILLER	Ouest	6	Réaménagement entrée d'agglomération Ouest	SR Saverne	80 000,00 €
GRANDFONTAINE	Ouest	392/993	Aménagement carrefour Donon RD392/993	SR Saverne	70 000,00 €
				TOTAL	1 005 000,00 €

COMMUNE	Territoire CeA	RD	Objet	SR	Estimation part CeA 1er semestre programme principal TTC
BENFELD	Centre	729	Réaménagement rue d'Uttenheim	SR Sélestat	170 000,00 €
DAMBACH LA VILLE	Centre	35	Réaménagement du carrefour rue de Bernstein / Route des Vins	SR Sélestat	250 000,00 €
HILSENHEIM	Centre	210	Route d'Ebersmunster - RD210 - Tranche 2	SR Sélestat	150 000,00 €
BREITENAU	Centre	439	Réaménagement partiel rue Principale	SR Sélestat	65 000,00 €
REICHSFELD	Centre	202	Réaménagement Mathias Ringmann	SR Sélestat	175 000,00 €
LAPOUTROIE	Centre	248	Réaménagement de la rue du Général Dufieux (opération rajoutée le 21/11/2025)	SR Sélestat	100 000,00 €
				TOTAL	910 000,00 €

COMMUNE	Territoire CeA	RD	Objet	SR	Estimation part CeA 1er semestre programme principal TTC
KUNHEIM	Colmar	4	Réaménagement du carrefour rue du Rhin RD4 / Rue Albert Schweitzer	C	82 000,00 €
				TOTAL	82 000,00 €

COMMUNE	Territoire CeA	RD	Objet	SR	Estimation part CeA 1er semestre programme principal TTC
BANTZENHEIM	Mulhouse	468	Rue de Bale	SRM	250 000,00 €
BRUEBACH	Mulhouse	21	Rue Principale	SRM	145 000,00 €
				TOTAL	395 000,00 €

COMMUNE	Territoire CeA	RD	Objet	SR	Estimation part CeA 1er semestre programme principal TTC
BRECHAUMONT	Sud	26III et 32	Rue Artisans	SRSL	200 000,00 €
TAGOLSHEIM	Sud	432	Aménagement d'un carrefour Giratoire Tranche 1	SRSL	250 000,00 €
HESINGUE	Sud	419	Aménagement de la rue de Folgensbourg - Tranche 1	SRSL	250 000,00 €
BIEDERTHAL	Sud	23	Réaménagement centre rue Principale	SRSL	220 000,00 €
KAPPELEN	Sud	21	Réaménagement rue Prinipale	SRSL	129 000,00 €
FRIESEN	Sud	7bis	Trottoirs rue Principale, tranche 1 report 2025	SRSL	250 000,00 €
LAUW	Sud	466	Aménagement de la traverse 2e tranche	SRM	250 000,00 €
ASPACH MICHELBAACH	Sud	34	Aménagement chicanes entrée Michelbach	SRM	165 000,00 €
CERNAY	Sud	35	réaménagement faubourg des Vosges Tranche2	SRM	250 000,00 €
				TOTAL	1 964 000,00 €